

RAPPORT

Accident survenu le 5 février 2009 à l'avion immatriculé F-AZMD

| | |
|-----------------------------|--|
| Evénement : | sortie latérale de piste lors de l'atterrissement, collision avec un obstacle. |
| Causes identifiées : | transmission d'informations de vent non représentatives des conditions rencontrées lors de l'atterrissement, absence de mise aux normes des servitudes de piste. |

Conséquences et dommages : aéronef fortement endommagé.

Aéronef : avion Morane Saulnier MS 504.

Date et heure : jeudi 5 février 2009 à 14 h 35.

Exploitant : club.

Lieu : AD Clermont-Ferrand (63).

Nature des vols : local.

Personne à bord : pilote + 1.

Titres et expérience : pilote, 60 ans, PPL (A) de 1968, 6 850 heures de vol dont 60 sur type, 50 dans les trois mois précédents et deux dans les vingt-quatre heures précédentes.

Conditions météorologiques : vent 180°/12kt, visibilité supérieure à 10 km, SCT à 5 000 pieds, température 6 °C, température du point de rosée 2°C, NH 992 hPa.

CIRCONSTANCES

Au retour d'un vol local, le pilote présente l'avion en finale pour un atterrissage sur la piste 08 revêtue. Lors de l'atterrissement, avec un vent de 12 kt de secteur sud annoncé par le contrôleur, l'avion fait une embardée à droite et sort de la piste une centaine de mètres après le touché des roues. Le pilote reprend le contrôle de l'avion, évite un regard en béton dépassant d'une quinzaine de centimètres de la surface herbeuse mais ne peut en éviter un autre. Le train gauche heurte ce second ouvrage en béton et se rompt. L'avion s'affaisse et le saumon de l'aile gauche heurte le sol.

Les deux regards en béton sont dans les servitudes de piste. L'Autorité locale de l'Aviation civile avait demandé à plusieurs reprises au gestionnaire de la plateforme que des travaux de nivellation soient réalisés.

Le vent annoncé par le contrôleur est lu sur un répétiteur situé à la tour de contrôle. Il provient d'un capteur situé à environ 2 000 mètres du point d'atterrissage. Au sud de l'aérodrome, le relief est tel que par vent du sud, les valeurs captées peuvent être sous-estimées par rapport aux valeurs réelles rencontrées lors de l'atterrissage, en particulier en piste 08. Une action a été entreprise par la DSAC auprès de l'exploitant de l'aérodrome pour amender la carte d'approche à vue de l'aérodrome de Clermont-Ferrand en précisant cette particularité aérologique.

Les indications fournies par la manche à air située à proximité du seuil de piste 08 étaient insuffisantes pour donner une information précise au pilote.